

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 JUIN 2011**

Délibération
n° 2011.06. 76.B

Médiathèque
d'agglomération :
marché de
déconstruction -
avenant n°1

LE VINGT TROIS JUIN DEUX MILLE ONZE à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis à la Mairie de Linars - 16730 LINARS suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **17 juin 2011**

Secrétaire de séance : Denis DOLIMONT

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Philippe LAVAUD, Michel BRONCY, Jean-François DAURE, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 JUIN 2011

**DELIBERATION
N° 2011.06. 76.B**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS /
MÉDIATHÈQUE

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION : MARCHE DE DECONSTRUCTION - AVENANT N°1

Par délibération n° 60 B du 20 mai 2010, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert permettant de choisir l'entreprise chargée des travaux de déconstruction en vue de la réalisation de la médiathèque d'agglomération.

La commission d'appel d'offres du 22 septembre 2010 a retenu l'offre de la société GENIER DEFORGE dont le siège social est 2 rue Jean Mermoz – 78114 MAGNY LES HAMEAUX pour un montant de 314 730,17 € HT.

Des imprévus de déconstruction nécessitent des travaux supplémentaires précisés ci-dessous. :

-	démolition et concassage d'une 2 ^{ème} dalle invisible du bâtiment café	1
722,00 €		
-	dégazage et extraction d'une cuve à fioul invisible sous la	
2 ^{ème} dalle du bâtiment café		1 044,00 €
-	protection des têtes de murs de moellons conservés	
496,00 €		
	Montant HT	3 262,00 €

Le montant de l'avenant en plus-value est de 3 262,00 € HT soit 3 901, 35 € TTC.

Par ailleurs, la société GENIER DEFORGE a demandé au GrandAngoulême la possibilité de stocker les matériaux concassés sur le chantier afin de les réutiliser sur des chantiers VRD proches du site. Cette évacuation doit se faire au plus tard dans le courant du mois de novembre 2011.

Le délai d'exécution prévu pour les travaux de déconstruction était de 4 mois à compter du 1^{er} février 2011. Il conviendrait donc de prolonger ce délai jusqu'au 30 novembre 2011.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 16 juin 2011,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n° 1 au marché de «travaux de déconstruction en vue de la réalisation de la médiathèque d'agglomération » confié à la société GENIER DEFORGE dont le siège social est 2 rue Jean Mermoz – 78114 MAGNY LES HAMEAUX ayant pour objet une prestation en plus value d'un montant total de 3 262,00 € HT.

.../...

Le montant du marché passe de 314 730,17 € HT à 317 992,17 € HT, soit une augmentation de 1,04 % par rapport au montant du marché initial.

D'APPROUVER la prolongation du délai d'exécution du chantier de déconstruction jusqu'au 30 novembre 2011.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2313 – rubrique 321 – opération 9804 – AP2.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 07 juillet 2011	<u>Affiché le :</u> 07 juillet 2011